

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 07965

Numéro SIREN : 814 114 120

Nom ou dénomination : ARAPEDES INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2021 sous le numéro de dépôt 73971

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2020 au 31/03/2021 (15 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 755 000		2 755 000	2 755 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	2 755 000		2 755 000	2 755 000	
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres				111 706	- 111 706
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	7 731		7 731	1 091	6 640
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	7 731		7 731	112 798	- 105 067
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 762 731		2 762 731	2 867 798	- 105 067

Voir le compte-rendu de l'expert-comptable

safirec

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

Le président
M. Patrick Goullou
Page 4

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/01/2020 au 31/03/2021 (15 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 350 000)	350 000	350 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 555	1 555	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	29 545	29 545	
Report à nouveau	-163 618	-108 433	- 55 185
Résultat de l'exercice	-164 976	-55 184	- 109 792
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	52 507	217 482	- 164 975
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	2 207 195	2 605 507	- 398 312
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires		83	- 83
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	501 315	43 022	458 293
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 714	1 703	11
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 710 224	2 650 315	59 909
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 762 731	2 867 798	- 105 067

Courcel, Audit & Conseils

ARAPEDES INDUSTRIE

Société par actions simplifiée au capital de 350 000 €

21-23, rue Saint Pierre
9200 Neuilly-sur-Seine

RCS Nanterre 814 114 120

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2021



Le président
m. patrick Gaillard

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. G." with a stylized flourish.

Courcel, Audit & Conseils – 87, rue La Boétie – 75008 Paris

Tel : 01.42.25.54.10 – Fax : 01.42.93.84.77

bc@courcel.net

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris
SAS au capital de 40.000 € - RCS Paris n° 489 396 341 – code APE : 741C – TVA n° FR 42489396341

ARAPEDES INDUSTRIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2021

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Arapedes Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les autres participations, dont le montant brut figurant au bilan au 31 mars 2021 s'établit à 2 755 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des estimations sous-jacentes.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 24 septembre 2021



Courcel, Audit & Conseils

Représentée par Benjamin de Courcel

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

safirec

ARAPEDES INDUSTRIE SAS

21-23 RUE ST PIERRE
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Numéro SIRET : 81411412000011

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2020 au 31/03/2021

S.A.S. SAFIREC
80 ALLEE ALBERT SYLVESTRE
LE POLYGONE DELTA
73000 CHAMBERY
04.79.69.77.32

www.safirec.com

Le conseil d'experts, ça compte !

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2020 au 31/03/2021 (15 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 755 000		2 755 000	2 755 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	2 755 000		2 755 000	2 755 000	
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres				111 706	- 111 706
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	7 731		7 731	1 091	6 640
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	7 731		7 731	112 798	- 105 067
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 762 731		2 762 731	2 867 798	- 105 067

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/01/2020 au 31/03/2021 (15 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 350 000)	350 000	350 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 555	1 555	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	29 545	29 545	
Report à nouveau	-163 618	-108 433	- 55 185
Résultat de l'exercice	-164 976	-55 184	- 109 792
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	52 507	217 482	- 164 975
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	2 207 195	2 605 507	- 398 312
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires		83	- 83
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	501 315	43 022	458 293
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 714	1 703	11
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 710 224	2 650 315	59 909
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 762 731	2 867 798	- 105 067

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2021 a une durée de 15 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 762 730,65 E.

Le résultat net comptable est une perte de 164 975,82 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/07/2021 par les dirigeants.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes annuels sont établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code du commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Afin de répondre à un objectif d'image fidèle, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes suivants :

- Comparabilité des comptes annuels : permanence des méthodes
- Indépendance des exercices
- Continuité d'exploitation
- Régularité
- Sincérité
- Importance relative
- Prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées et les options retenues sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Non concerné

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement.

Option pour les frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée par l'option pour l'incorporation de certains frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) dans le coût d'entrée des immobilisations financières.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements représentent la répartition systématique du montant amortissable d'un actif en fonction de son utilisation. Ils sont donc désormais calculés sur la durée d'utilisation réelle des biens.

Un amortissement dérogatoire est constaté, pour les biens non décomposables et la structure des biens décomposables, afin de conserver l'avantage fiscal lié aux durées d'usage.

Les composants sont eux obligatoirement amortis sur leur durée réelle d'utilisation sans possibilité de pratiquer un amortissement dérogatoire.

DEPRECIATIONS

La dépréciation est la constatation que la valeur d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. L'entité n'a pas relevé d'indices de perte de valeur nécessitant la constatation d'une dépréciation.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE**Crise sanitaire : COVID-19**

La crise sanitaire a créé un climat d'incertitude général sur la vie des affaires au cours de l'exercice 2020. Les activités ont commencé à être affectées par la crise sanitaire au premier trimestre 2020 et l'entité n'a pas eu recours aux différentes mesures mises en place par le gouvernement pour y faire face.

Malgré les périodes de confinements, l'activité de l'entreprise s'est maintenue et la direction n'a donc pas d'incertitude quant à la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DES COMPTES

Les activités continuent d'être affectées par l'épidémie COVID-19 au premier semestre 2021 et l'entité s'attend à de nouveaux impacts négatifs en 2021 mais n'est aujourd'hui pas en mesure d'en apprécier l'impact chiffré éventuel, les mesures gouvernementales continuant d'être mises en œuvre.

A la date d'arrêté des états financiers 2020, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 755 000 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 755 000			2 755 000
TOTAL	2 755 000			2 755 000

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 350 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	350000	1,00	350 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	350000	1,00	350 000

Etat des dettes = 2 710 224 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 207 195	247 195	1 960 000	
Dettes financières diverses	501 315	501 315		
Fournisseurs	1 714	1 714		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 710 224	750 224	1 960 000	

Charges à payer par postes du bilan = 47 195 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	45 695
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 500
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	47 195

AUTRES INFORMATIONS**Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 47 195 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int.courus/emprunt obligataire(168810)	45 695
TOTAL	45 695

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	1 500
TOTAL	1 500

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Nature des Indications / Périodes	31/03/2021	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice	15 mois	12 mois	12 mois	12 mois	15 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
b) Nombre d'actions émises	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					60 000
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-164 976	-55 184	-56 525	-51 908	36 588
c) Impôt sur les bénéfices					5 488
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-164 976	-55 184	-56 525	-51 908	31 100
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-164 976	-55 184	-56 525	-51 908	31 100
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-0	-0	-0	-0	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0	-0	-0	-0	0
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
TURGIS ET GAILLARD IT	3469180	6005978	79.8	2755000	2755000			996620	1027381	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : ARAPEDES INDUSTRIE

Forme juridique : SAS

Numéro unique d'identification - (Siren) : 814 114 120

Représentée par :

Nom : Gaillard Prénom : patrick

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/03/2021

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature



ARAPEDES INDUSTRIE
Société par actions simplifiée au capital de 350.000 €
Siege social : 21-23 rue Saint Pierre — 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
814 114 120 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021
EXTRAIT

DEUXIEME DECISION

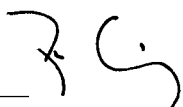
L'Associé Unique décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 mars 2021, laissant apparaître une perte de (164.975,82) €, de la manière suivante :

- Affectation du solde au compte "Report à nouveau" :(164.975,82) €.

Compte tenu de cette affectation, le compte "report à nouveau" s'élève à (328.593,82) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Pour copie certifiée conforme



Le Président
M. Patrick GAILLARD